



# Budget 2024 – Une chance équitable pour chaque génération

## Investissements notables

### Pour les Premières Nations ou les Autochtones

Domaine d'investissement	Exercice(s) financier(s) et montant(s) en dollars	Référence(s) dans le budget	Commentaires
Organisme Indigenous Youth Roots	12,5 millions de dollars sur 2 ans à partir de 2024-2025	p. 320	Financement à RCAANC pour aider l'organisme Indigenous Youth Roots à identifier des organisations dirigées par des autochtones et à établir des partenariats avec elles. Cela permettra de poursuivre la mise en œuvre de programmes visant à renforcer les capacités des jeunes autochtones, comme le recommande l'Appel à l'action 66 de la Commission de vérité et réconciliation.
Éducation de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année des Premières Nations	649,4 millions de dollars sur 2 ans à partir de 2024-2025	p. 321	Améliorer l'enseignement primaire et secondaire dans les réserves et veiller à ce que les formules de financement répondent aux besoins des communautés en expansion.
	545,1 millions de dollars sur 3 ans à partir de 2024-2025		Pour les infrastructures de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année afin de construire et de rénover des sites d'apprentissage sûrs et sains pour les élèves des Premières Nations.
Éducation postsecondaire des Premières Nations	242,7 millions de dollars sur 3 ans à partir de 2024-2025	p. 321	Améliorer l'accès des étudiants des Premières Nations à l'enseignement postsecondaire par le biais du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire.
Centre Dechinta pour la recherche et l'apprentissage	5,2 millions de dollars sur 2 ans à partir de 2024-2025	p. 321	À RCAANC pour soutenir le Centre Dechinta pour la recherche et l'apprentissage. Grâce à ce financement, les Premières Nations peuvent soutenir les étudiants de niveau postsecondaire dans leur communauté, rendant ainsi l'éducation postsecondaire plus accessible.
Objet : <i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i>	1,8 milliard de dollars sur 11 ans, à partir de 2023-2024	p. 322	Soutenir les communautés dans l'exercice de leurs compétences en vertu de la <i>Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i> , y compris le premier accord inuit visant à soutenir les solutions communautaires fondées sur la prévention afin de réduire le nombre d'enfants pris en charge.
	167,5 millions de dollars sur 2 ans à partir de 2023-2024		Veiller à ce que les enfants inuits aient accès aux services de santé, sociaux et éducatifs dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin. Le gouvernement continue de travailler avec les partenaires inuits pour faire progresser la vision à long

			terme de l'initiative « Les enfants inuits d'abord » afin que les enfants inuits continuent de recevoir des services de qualité en temps voulu.
Cultures et langues autochtones	225 millions de dollars sur 5 ans à partir de 2024-2025, avec 45 millions de dollars par an en continu	p. 323	Au ministère du Patrimoine canadien pour les programmes relatifs aux langues et cultures autochtones, en soutien à la <i>Loi sur les langues autochtones</i> , dont le premier examen quinquennal est prévu en octobre 2025.
	65 millions de dollars sur 5 ans à partir de 2024-2025, avec 13 millions de dollars par an en continu		Au ministère du Patrimoine canadien pour qu'il soutienne en permanence le Réseau de télévision des peuples autochtones et veille à ce que les peuples autochtones puissent raconter leurs propres histoires et se voir reflétés à l'écran.
Soutenir les populations autochtones urbaines	60 millions de dollars sur 2 ans à partir de 2024-2025	p. 324	Soutenir les centres d'amitié, dans tout le pays, qui fournissent aux membres de leurs communautés un soutien et des services indispensables dans divers domaines, notamment la santé, le logement, l'éducation, les loisirs, la langue, la justice, l'emploi, le développement économique, la culture et le bien-être de la communauté.
Négociations en vertu de l'article 35 (Constitution)	96,4 millions de dollars sur 2 ans à partir de 2024-2025	p. 326	Pour faire avancer les discussions fondées sur les droits, le budget 2024 propose de fournir 96,4 millions de dollars sur deux ans, à partir de 2024-2025, à RCAANC. Ce financement permettrait aux communautés autochtones de participer pleinement au processus de négociation.
Gouvernance de base des Premières Nations et financement de la nouvelle relation financière	275 millions de dollars sur 2 ans à partir de 2024-2025	p. 326	A Services aux Autochtones Canada pour maintenir les programmes de gouvernance et de capacité autochtones et soutenir le développement de la capacité de gouvernance.
	12,6 millions de dollars sur 2 ans à partir de 2024-2025		À Services aux Autochtones Canada pour continuer à mettre en œuvre et à progresser la nouvelle relation financière avec les communautés des Premières Nations.
Remédier aux séquelles laissées par les pensionnats indiens	91 millions de dollars sur 2 ans à partir de 2024-2025	p. 328	À RCAANC pour accroître le soutien apporté aux communautés pour documenter, localiser, et commémorer les lieux de sépulture dans les anciens pensionnats.
	5 millions de dollars sur 3 ans à partir de 2025-2026		À RCAANC pour mettre en place un programme de lutte contre le déni de réalité des pensionnats.
Programme de garanties des prêts aux Autochtones	Jusqu'à 5 milliards de dollars	p. 329	Dans le prolongement de l'engagement pris par le gouvernement dans son <i>Énoncé économique de l'automne 2023</i> , il s'agit de contribuer à faciliter la participation des autochtones dans les grands projets. Le budget 2024 propose de lancer le Programme de garanties de prêts aux Autochtones selon les paramètres suivants :  Des garanties de prêts pour débloquer l'accès aux capitaux pour les communautés autochtones, créer

			des opportunités économiques et soutenir leurs priorités en matière de développement économique... <i>(Voir détails supplémentaires à la page 329)</i>
	16,5 millions de dollars sur 2 ans à partir de 2024-2025		À Ressources naturelles Canada, y compris 3,5 millions de dollars sur deux ans pour soutenir le financement des capacités des communautés autochtones et des demandeurs, ainsi que la mise en œuvre du Programme de garanties de prêts aux Autochtones par la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV). Cet investissement permettra de renforcer les capacités admissibles à présenter des demandes de prêts dans le cadre du programme.
Stimuler les opportunités économiques des autochtones	350 millions de dollars sur 5 ans à partir de 2024-2025	p. 331	Renouveler l'engagement du Canada envers les institutions financières autochtones, notamment en allouant 30 millions de dollars sur cinq ans aux sociétés de financement des Métis qui, depuis des décennies, apportent un soutien essentiel aux entrepreneurs et aux entreprises métis.
	2,5 millions de dollars en 2024-2025		Continuer à soutenir l'industrie du tourisme autochtone par l'intermédiaire de l'Association touristique autochtone du Canada.
	36 millions de dollars sur 3 ans à partir de 2024-2025		Renouveler le soutien aux initiatives de partenariats stratégiques dans le cadre du programme d'énergie propre afin de promouvoir la participation des Autochtones aux opportunités de croissance propre.
Informations sur le marché du travail autochtone	4,4 millions de dollars sur 2 ans à partir de 2024-2025	p. 332	Poursuivre l'enquête sur le marché du travail autochtone et l'initiative d'inventaire des compétences afin de soutenir la participation au marché du travail et de garantir la prospérité des communautés.
Logement et infrastructures communautaires autochtones	918 millions de dollars sur 5 ans à partir de 2024-2025	p. 333	à Services aux Autochtones Canada et RCAANC pour accélérer les travaux visant à combler l'écart en matière de logement et d'infrastructures pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis.
Aide au revenu dans les réserves	592,2 millions de dollars sur 5 ans à partir de 2024-2025	p. 334	Fournir une aide au revenu dans les réserves et développer des programmes pour répondre à la demande.
	117,6 millions de dollars sur 3 ans à partir de 2024-2025		Pour la gestion de cas et les aides préalables à l'emploi afin d'améliorer l'accès à de bons emplois.
	213,5 millions de dollars sur 5 ans à partir de 2024-2025 et 49,8 millions de dollars en continu		Mettre en place des aides au revenu pour les personnes handicapées admissibles, alignées sur celles fournies dans toutes les provinces et au Yukon. Ce nouveau soutien sans précédent contribuera à garantir que les personnes autochtones handicapées aient une chance équitable de réussir.

Santé des Premières Nations et des Inuits	562,5 millions de dollars en 2024-2025	p. 334	Soutenir les services médicalement nécessaires par l'intermédiaire du Programme des services de santé non assurés, qui offre un éventail de prestations aux Premières Nations et aux Inuits, notamment des services de santé mentale, du transport médical, des médicaments, etc.
	390,4 millions de dollars sur 4 ans à partir de 2024-2025		Construire ou rénover des établissements de santé, notamment pour soutenir le centre de santé virtuel dirigé par le Saskatchewan Indian Institute of Technologies. Ce financement permettra également d'améliorer la sécurité des travailleurs en soins primaires dans les communautés éloignées et isolées des membres des Premières Nations dans les réserves.
	104,9 millions de dollars sur 5 ans à partir de 2024-2025		Pour les initiatives de transformation de la santé visant à soutenir l'autodétermination des Premières Nations dans la conception et la fourniture de services de santé dans leurs communautés.
	57,5 millions de dollars sur 3 ans à partir de 2024-2025		S'appuie sur des investissements fédéraux antérieurs pour construire un centre de soins contre l'exposition au mercure au sein de la Première Nation de Grassy Narrows.
Soutenir la santé mentale des Autochtones	630,2 millions de dollars sur 2 ans à partir de 2024-2025	p. 335	Favoriser l'accès des Autochtones aux services de santé mentale, notamment grâce à des stratégies de mieux-être mental fondées sur les distinctions.
Lutte contre le racisme anti-autochtone dans les soins de santé	167,6 millions de dollars sur 5 ans à partir de 2024-2025	p. 336	Lutter contre le racisme anti-autochtone dans les soins de santé afin de garantir que les Autochtones soient traités avec le respect et la sécurité qu'ils méritent.
Sécurité alimentaire dans le Nord	23,2 millions de dollars en 2024-2025	p. 336	À RCAANC pour le programme de subvention de Nutrition Nord Canada visant à réduire le coût des aliments nutritifs et d'autres articles ménagers essentiels.
	101,1 millions de dollars sur 3 ans à partir de 2024-2025		Soutenir la subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et la subvention pour les programmes alimentaires des communautés et encourager les communautés autochtones à mettre en œuvre des solutions locales adaptées à leur culture pour lutter contre l'insécurité alimentaire.
Renforcer l'accès aux aliments culturellement importants	25,1 millions de dollars sur 2 ans à partir de 2024-2025	p. 337	Soutenir la subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et la subvention pour les programmes alimentaires des communautés et encourager les communautés autochtones à mettre en œuvre des solutions locales adaptées à leur culture pour lutter contre l'insécurité alimentaire.
Gestion et préparation des Premières Nations aux situations d'urgence	9 millions de dollars en 2023-2024	p. 294	À RCAANC pour soutenir les gouvernements autochtones directement touchés par les incendies de forêt de 2023 dans les Territoires du Nord-Ouest.

	145,2 millions de dollars sur 5 ans à partir de 2024-2025		Pour que Services aux Autochtones Canada et RCAANC travaillent avec les Premières Nations pour développer une plus grande résilience climatique et déployer des stratégies d'atténuation structurelle qui protègent les communautés, les maisons et les infrastructures essentielles contre les catastrophes climatiques, y compris 10,4 millions de dollars pour les Premières Nations signataires d'un traité moderne et autonomes.
	20,9 millions de dollars sur 3 ans à partir de 2024-2025		Pour que Services aux Autochtones Canada soutienne la <i>Stratégie de protection des Premières Nations contre les incendies, 2023 à 2028</i> , en distribuant des alarmes incendie et des extincteurs dans les foyers et les installations communautaires dans les réserves, ainsi que des programmes éducatifs sur les incendies.
Alerte à la robe rouge	1,3 million de dollars sur 3 ans à partir de 2024-2025	p. 340	Contribuer à assurer la sécurité des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones en mettant au point, en collaboration avec des partenaires autochtones et dans un premier temps, un système régional d'alerte à la robe rouge.
Soutien aux programmes de justice autochtone	87 millions de dollars sur 5 ans à partir de 2024-2025 et 11,3 millions de dollars en continu	p. 340	Au ministère de la Justice pour les programmes de justice autochtone, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 56,4 millions de dollars sur cinq ans et 11,3 millions de dollars par an pour le Programme de justice autochtone et le Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones.</li> <li>- 5,5 millions de dollars sur trois ans pour poursuivre les travaux de revitalisation des lois et des systèmes juridiques autochtones;</li> <li>- 25,1 millions de dollars sur trois ans pour renouveler le financement du renforcement des capacités et de la mobilisation tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre initiale de la Stratégie de justice autochtone.</li> </ul>
Services de police des Premières Nations et des Inuits	267,5 millions de dollars sur 5 ans à partir de 2024-2025 et 92,5 millions de dollars par an en continu.	p. 341	À Sécurité publique Canada pour le programme des services de police des Premières Nations et des Inuits et pour soutenir le travail du Secrétariat aux affaires autochtones de Sécurité publique Canada.
	200 millions de dollars sur 5 ans à partir de 2024-2025		Réparer, rénover et remplacer les installations des services de police dans les communautés des Premières Nations et des Inuits.
Fouille du site d'enfouissement de Prairie Green	20 millions de dollars en 2024-2025	p. 342	Soutenir, en partenariat avec le gouvernement du Manitoba, les partenaires autochtones et les familles touchées, les efforts de recherche des restes des femmes autochtones disparues et assassinées sur le site d'enfouissement de Prairie Green.
Programme de prévention de la violence familiale	27 millions de dollars sur 2 ans à partir de 2024-2025	p. 345 (Tableaux récapitulatifs)	Financement proposé pour SAC en vue du fonctionnement de refuges et de maisons de transition dans les réserves, et pour le renouvellement du financement de la campagne Moose Hide.

Réserve du parc national Pituamkek à l'Île-du-Prince-Édouard	71,9 millions de dollars sur 12 ans à partir de 2024-2025 et 7,5 millions de dollars en continu	p. 262	Le budget 2024 annonce que le gouvernement crée la nouvelle réserve du parc national Pituamkek et propose de fournir 71,9 millions de dollars sur 12 ans, à partir de 2024-2025, avec 30,7 millions de dollars d'amortissement restant, et 7,5 millions de dollars par an en continu, pour sa création et son fonctionnement.
--	---	--------	---

**Investissements dans lesquels les peuples autochtones peuvent avoir accès à une partie ou à une sous-catégorie des fonds.**

Domaine d'investissement	Exercice(s) financier(s) et montant(s) en dollars	Référence(s) dans le budget	Commentaires
Lutte contre l'itinérance et les campements	1 milliard de dollars sur 4 ans à partir de 2024-2025	p. 91	Stabiliser le financement du programme. Reconnaissant la nature durable de ce défi, cet investissement reflète l'engagement du gouvernement à soutenir les organisations qui font un travail d'une importance vitale dans tout le pays pour prévenir et réduire l'itinérance. De cet investissement, 50 millions de dollars seront consacrés à l'accélération de la réduction de l'itinérance au niveau communautaire. Cet investissement aidera les collectivités du Canada à adopter les meilleures pratiques et les leçons apprises dans d'autres juridictions afin de réduire le temps nécessaire pour que les personnes et les familles obtiennent un logement plus stable.
	250 millions de dollars sur 2 ans à partir de 2024-2025		S'attaquer au problème urgent des campements et de l'itinérance. Ce financement exigera des provinces et des territoires qu'ils égalent les coûts des investissements fédéraux, ce qui permettra d'obtenir un total de 500 millions de dollars.
Un nouveau Fonds canadien d'infrastructures pour le logement	6 milliards de dollars sur 10 ans, à partir de 2024-2025	p. 55	<p>À Infrastructure Canada pour lancer un nouveau Fonds canadien d'infrastructures pour le logement. Le Fonds accélérera la construction et la modernisation des infrastructures d'eau, d'eaux usées, d'eaux pluviales et de déchets solides qui permettront directement la construction de nouveaux logements et contribueront à améliorer la densification. Ce fonds sera composé des éléments suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un milliard de dollars directement mis à la disposition des municipalités pour répondre aux besoins urgents en matière d'infrastructures, ce qui permettra directement d'augmenter l'offre de logements.</li> <li>○ 5 milliards de dollars pour des accords avec les provinces et les territoires afin de soutenir les priorités à long terme. Les provinces et les territoires ne peuvent accéder à ce financement que s'ils s'engagent à prendre des mesures clés pour accroître l'offre de logements.</li> <li>○ Afin de garantir que ce financement atteigne des communautés de toutes tailles et de tous besoins, les provinces doivent consacrer au moins <b>20 % de leur financement fondé sur des accords aux communautés nordiques, rurales et autochtones.</b></li> </ul>

Investir dans les services de programmation d'intérêt public	15 millions de dollars sur 2 ans à partir de 2024-2025	p. 274	<p>Au ministère du Patrimoine canadien pour soutenir les services de programmation d'intérêt public, y compris 5 millions de dollars en 2024-2025 pour soutenir les besoins en capitaux de CPAC.</p> <p>Le budget 2024 propose de fournir des ressources supplémentaires au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour soutenir le Réseau de télévision des peuples autochtones. Voir le chapitre 5 pour plus de détails.</p>
Faire face à la crise des surdoses dans les municipalités et les communautés autochtones	150 millions de dollars sur 3 ans à partir de 2024-2025	p. 290	S'appuyant sur des investissements historiques dans les soins de santé, y compris dans la santé mentale et la consommation de substances, le budget 2024 propose de fournir 150 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2024-2025, à Santé Canada pour un Fonds de traitement d'urgence, ouvert aux municipalités et aux communautés autochtones pour aider à fournir des réponses rapides aux besoins émergents et critiques liés à la crise des opioïdes.
Plus de centres communautaires	500 millions de dollars sur 5 ans à partir de 2024-2025	p. 296	À Infrastructure Canada pour soutenir davantage de projets dans le cadre du programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs.
Un programme national d'alimentation scolaire	1 milliard de dollars sur 5 ans à partir de 2024-2025	p. 126	À Emploi et Développement social Canada, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, et Services aux autochtones Canada, pour collaborer avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones afin d'élargir l'accès aux programmes alimentaires scolaires. Il s'agit notamment d'investir pour les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que pour les partenaires autonomes et les partenaires des traités modernes, dont beaucoup affichent des taux d'insécurité alimentaire parmi les plus élevés au Canada.
Apprentissage parascolaire	8 millions de dollars en 2024-2025	p. 135	À Indspire en 2024-2025 pour continuer d'investir dans l'éducation des Premières Nations, des Inuits et des Métis, dans l'intérêt à long terme de leurs familles et de leurs communautés.
Investir dans les talents locaux en matière de recherche	30 millions de dollars sur 3 ans à partir de 2024-2025	p. 200	Soutenir la participation des autochtones à la recherche, en allouant respectivement 10 millions de dollars aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits.
Investir dans CBC/Radio-Canada	42 millions de dollars en 2024-2025	p. 273	Pour les émissions d'information et de divertissement de CBC/Radio-Canada, veiller à ce que les Canadiens de tout le pays, y compris dans les communautés rurales, éloignées, autochtones et linguistiques minoritaires, aient accès à un journalisme et à des divertissements indépendants de grande qualité.
Plus de juges pour un accès plus rapide à la justice	50,2 millions de dollars sur 5 ans à partir de 2024-2025	p. 291	Réaffectation de 50,2 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2024-2025, et de 10,9 millions de dollars en continu pour redistribuer 17 postes de juges aux cours supérieures provinciales qui connaissent actuellement des problèmes de capacité.

Investir dans le transport ferroviaire de passagers au Canada	63,1 millions de dollars sur 3 ans à partir de 2024-2025	p. 297	Pour que Transports Canada renouvelle le programme de transport ferroviaire de passagers en régions éloignées et soutenir les entreprises ferroviaires appartenant à des autochtones fournissant des services aux communautés du Manitoba, du Québec et du Labrador.
Protéger la mer Great Bear en Colombie-Britannique	109,6 millions de dollars sur 11 ans, à partir de 2025-2026 et 10,7 millions de dollars en continu	p. 262	Le gouvernement crée la nouvelle réserve d'aire marine nationale de conservation de la côte centrale en Colombie-Britannique (en partenariat avec les Premières Nations locales) et propose de fournir 109,6 millions de dollars sur 11 ans, à partir de 2025-2026, avec 57,9 millions de dollars d'amortissement restant et 10,7 millions de dollars par an en continu, pour sa création et son fonctionnement.
Un nouveau parc national urbain (ojibwé) à Windsor	36,1 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2024-2025, et 4,6 millions de dollars en continu	p. 263	36,1 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2024-2025, avec 8,2 millions de dollars d'amortissement restant, et 4,6 millions de dollars par an en continu pour créer le parc national urbain Ojibwé à Windsor, en Ontario.

### Annonces politiques

Domaine de politique/d'investissement	Référence(s) dans le budget	Commentaires
Compétence fiscale équitable pour les communautés autochtones	p. 327	À la suite d'une collaboration approfondie avec les organisations autochtones et les communautés autochtones intéressées, le budget 2024 annonce l'intention du gouvernement de présenter un projet de loi pour un cadre de taxe de vente sur les carburants, l'alcool, le cannabis, le tabac et les produits de vapotage, avec option d'adhésion. Ce cadre comprendrait des accords de partage appropriés, afin de répondre aux intérêts des gouvernements autochtones et du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral travaillera avec ses partenaires autochtones au cours des prochains mois pour finaliser et mettre en œuvre ce cadre.
Remédier aux séquelles des pensionnats (Rapport de l'Interlocuteur)	p. 328	Le gouvernement prévoit que le rapport final et les recommandations de l'Interlocutrice spéciale seront publiés au printemps 2024. Ce rapport soutiendra la prise de nouvelles mesures visant à remédier aux séquelles néfastes des pensionnats indiens grâce à un cadre relatif aux lois, règlements, politiques et pratiques fédérales concernant les tombes et les inhumations anonymes dans les anciens pensionnats indiens et les sites associés. Il s'agira notamment de s'attaquer au déni de la réalité des pensionnats.
Stratégie en matière de justice autochtone	p. 340	Le gouvernement fédéral s'est engagé à s'attaquer à la surreprésentation des Autochtones dans le système judiciaire et à la discrimination au sein de ce système. La Stratégie de justice autochtone constituera une étape importante dans la lutte contre la représentation systémique et la surreprésentation des Autochtones dans le système judiciaire canadien. Renouvellement pour trois ans du financement du renforcement des capacités et de la mobilisation tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre initiale de la Stratégie de justice autochtone.
Les services de police des Premières Nations en tant que service essentiel	p. 341	Le gouvernement fédéral continue d'élaborer, en collaboration avec ses partenaires des Premières Nations, une loi visant à reconnaître les services de police des Premières Nations comme un service essentiel.



<p>Améliorer l'engagement et les partenariats</p>	<p>p. 222</p>	<p><b>Favoriser la participation des autochtones aux grands projets</b>, grâce au programme de garantie des prêts aux autochtones décrit au chapitre 6, qui offrira davantage de possibilités aux communautés autochtones de bénéficier du nombre important de projets liés aux ressources naturelles et à l'énergie proposés qui devraient être mis en œuvre sur leurs territoires.</p> <p><b>Travailler à la mise en place d'un coordonnateur des consultations de la Couronne</b> afin de garantir une consultation efficace et significative de la Couronne auprès des Autochtones sur la délivrance de permis réglementaires fédéraux pour des projets qui ne font pas l'objet d'études d'impact fédérales. Le gouvernement consultera les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les partenaires autochtones issus des traités modernes et autonomes sur la conception du rôle de coordonnateur des consultations de la Couronne. L'Agence d'évaluation d'impact du Canada demeurera l'organisme de consultation de l'État pour toutes les décisions fédérales relatives aux projets qui font l'objet d'évaluations d'impact fédérales.</p> <p><b>Améliorer la capacité autochtone de consultation</b> en favorisant l'élaboration et la mise en œuvre conjointes de protocoles d'accord de consultation et de centres de ressources, sous l'égide de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.</p>
<p>Réaliser de grands projets</p>	<p>p. 220</p>	<p><b>Modifier la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i></b> pour répondre à la décision de la Cour suprême du Canada d'octobre 2023 qui a jugé que certains éléments de la loi étaient inconstitutionnels. Les modifications proposées garantiront la solidité constitutionnelle de la loi et faciliteront l'examen efficace des projets tout en favorisant la croissance propre du Canada et en protégeant l'environnement. La loi modifiée apportera des certitudes aux entreprises et aux investisseurs grâce à des mesures telles que l'augmentation de la souplesse dans la substitution des évaluations afin de permettre la collaboration et d'éviter les doubles emplois entre les juridictions, la clarification des cas où des commissions d'examen conjointes fédérales-provinciales sont possibles, et la possibilité pour l'Agence de décider plus tôt lors de l'examen préalable si une évaluation complète de l'impact est nécessaire après la phase de planification. La loi modifiée restera conforme à la <b><i>Loi concernant la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones</i></b>.</p>